

gnèrent de leur reconnaissance par leur attachement à la couronne britannique.

On assure que Carleton travailla beaucoup à faire adopter les clauses de la constitution favorables aux Canadiens. Il avait démontré aux ministres le tort causé par l'introduction des lois anglaises. Ce gouverneur aimait à rendre justice à nos ancêtres, il avait étudié leurs habitudes et leur caractère pacifique; et ne pouvait plus longtemps consentir à leur proscription. Aussi lorsqu'il composa le Conseil Législatif, sur les 23 membres de ce corps, en nomma-t-il huit choisis dans les rangs de la noblesse. (1) Il appela en outre plusieurs canadiens à des charges judiciaires et à d'autres emplois, occupés auparavant par des Anglais. (2) Cette conduite noble, lui gagna l'affection de nos pères, il devint un de nos gouverneurs les plus estimés.

Doué de ces qualités du cœur, Carleton était en outre reconnu comme excellent officier. Il avait servi avec distinction dans la guerre de 1759 en qualité de brigadier-général, et avait combattu à la bataille des Plaines d'Abraham. Sa bravoure lui avait mérité les éloges des officiers supérieurs. En reconnaissance de ses services passés, il fut élevé au grade de major-général.

L'expédition de Téconderaga et l'invasion du territoire canadien prirent le gouverneur par surprise. Il n'avait à opposer à l'ennemi que 800 soldats des 7e et 26e régiments. Il ne pouvait attendre de grand secours de la population anglaise; elle comptait à peine 3000 âmes, et les mémoires du temps nous assurent qu'un bon nombre, mécontents de l'acte de Québec, montrèrent des sympathies aux Américains ou gardèrent la neutralité. Le sort de la colonie était donc entre les mains d'une population conquise quinze années auparavant par la force des armes, et qui avait été gouvernée avec peu de justice et de discernement.

Carleton cependant poussa les préparatifs de défense avec promptitude, dirigea une partie de ses troupes et de l'artillerie au fort Saint Jean; des détachements furent aussi envoyés à Satigan, à la Galette et à Saint François. Il partit lui-même pour Montréal, où il arriva le 26 mai. (3)

Le 9 juin suivant, il proclama la loi martiale et appela la milice sous les armes. Le clergé catholique seconda les vues du gouverneur; déjà l'évêque de Québec, Mgr. Briand, avait écrit aux curés une lettre pastorale, en date du 22 mai, dans laquelle

il engageait les catholiques à prendre les armes pour le roi et à se montrer de bons et fidèles sujets. (1)

Le clergé et la noblesse, dont les idées étaient essentiellement monarchiques, restèrent attachés à l'Angleterre. La classe bourgeoise et aisée suivit le même exemple. Tous étaient satisfaits de l'acte de Québec; ils y voyaient des garanties suffisantes pour leur religion et leurs propriétés. Un changement de domination ne devait, suivant eux, leur apporter aucun bien. En outre, ils avaient confiance dans le gouverneur qui avait su gagner leur estime et leur affection.

Une partie de la population de Québec et de Montréal se montra également empressée à défendre l'autorité. Dans un bon nombre de paroisses, surtout dans celles du nord du district de Montréal, les habitants finirent par prendre les armes. Au mois d'octobre, en en vit douze cents se rendre à Montréal.

A l'arrivée de l'armée américaine devant Saint Jean, il y avait déjà dans cette place 150 Canadiens commandés par M. de Bellestre et M. de Longueuil. C'était en partie des nobles et des négociants riches qui n'avaient pas craint d'abandonner leurs familles et leurs propriétés pour voler à la défense de la frontière.

Cependant la masse de la population canadienne restait indifférente à la lutte. Ni la proclamation du gouverneur, ni la circulaire de l'évêque ne purent la décider à prendre les armes. Les Canadiens regardaient le conflit comme une querelle de frères dont ils connaissaient bien peu la cause. Dans les Anglais et dans les Américains, ils voyaient également des ennemis de leur religion et de leur nationalité. Comme nous avons essayé de le démontrer, il y a un instant, le gouvernement, jusqu'en 1774, n'avait rien fait pour gagner leur affection, et l'acte de Québec qui venait à peine d'être promulgué, ne leur était presque pas connu. Un bon nombre se rappelaient encore que lors de la conquête, les Anglais avaient exigé d'eux ou de leurs pères une stricte neutralité, et se croyaient tenus de garder la même conduite dans cette guerre.

Plusieurs autres causes contribuèrent à cette abstention: la nomination de quelques officiers impopulaires, les injustices commises dans la distribution des grades, et surtout la conduite hautaine de certains seigneurs. (2)

(1) Voici ce mandement que nous avons trouvé dans les Archives de l'Archevêché, et que nous avons cru devoir reproduire au long.

“JEAN OLIVIER BRIAND par la miséricorde de Dieu, et la grâce du St. siège. Evêque de Québec, etc. A tous les peuples de cette colonie. Salut et Bénédiction.

“Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime Souverain qui est en même temps le nôtre, vient de faire une irruption dans cette Province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir que dans la vue de vous engager à de pas vous opposer à leur pernicieux dessein. La bonté singulière et la douceur avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de Sa Très-Gracieuse Majesté le Roi Georges III. depuis que par le sort des armes nous avons été soumis à son empire; les faveurs récentes dont il vient de nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion, et en vous faisant participer à tous les privilèges et avantages des Sujets Britanniques, suffiraient sans doute pour exciter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la Couronne de la Grande Bretagne. Mais des motifs encore plus pressants doivent parler à votre cœur dans le moment présent. Vos sermons, votre religion vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre roi. Fermez donc, chers canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditeux qui cherchent à vous rendre malheureux et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avait gravés. Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un Gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces éloignées: on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi, et empêcher l'invasion dont cette Province paraît menacée. La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes, et la signature de notre secrétaire le 22 Mai 1775.

† J. OL. EVEQUE DE QUEBEC,

Par Monseigneur,

F. PERRAULT, Ptre., Secret.

(2) “M. Sanguinet donne les détails suivants sur la nomination des officiers:

“En conséquence de cette proclamation (du Gouverneur) M. Dufy Desautiers fut nommé Colonel, M. Neveu-Sevestre Lieutenant Colonel, et M. St. George-Dupré Major des milices du district de

(1) “Le 17 d'août 1775, dit Sanguinet, les membres de l'honorable Conseil Législatif de cette province s'assemblèrent au Château Saint-Louis, dans la ville de Québec, en conformité des ordres émanés de Son Excellence le Gouverneur Guy Carleton à ce sujet, en conséquence de la commission du Roy. qui nomme et constitue les Messieurs suivants, lesquels prêtèrent serment et prirent places à la table, savoir:

L'honorable H. T. Gramahé, Lieutenant-Gouverneur, William Hey, Ecuyer, Juge en Chef, Hugh Finlay, Thomas Dunn, James Cuthbert, Colin Drummond, François Levesque, Edward Harrison, John Collins, Adam Mabane, Pécaudy de Contrecoeur, Roch St. Ours, Lechaillons, Charles François Lanaudière, George Pownall, George Allsopp, St. Luc de Lacorne, Joseph G. Chaussegros de Léry, Alexander Johnston, Conrad Gury, Picotté de Bellestre, Des Bergeres de Rigauville, John Fraser.”

(2) M. Claude Panet, fut nommé juge à Québec. M. R. O. Hertel de Rouville juge à Montréal, M. de Longueuil, devint inspecteur des milices, M. Dufy Desautiers, colonel, M. St. George-Dupré, major et commissaire des corvées.

(3) “La première démarche du général Guy Carleton, après avoir appris que les Bostonnois étoient venus à St. Jean, fut de faire partir de Québec les troupes qui y étoient avec deux bâtiments chargés d'artillerie et de munitions—pour construire un fort à St. Jean. Il envoya un détachement de troupes à la rivière Chatigan (Satigan), un autre à St. François, et fit partir trente hommes de troupes pour la Galette, avec des ouvriers pour réparer le fort, et donna ordre également d'envoyer des charpentiers pour construire des navires à St. Jean. Ensuite de quoy il donna ordre aux troupes des Trois-Rivières ainsi que de Montréal de se rendre à St. Jean sous le commandement du Major Preston. Le Général partit lui-même pour Montréal où il arriva le vingt-six de May, au grand contentement de toute la ville.

“Les citoyens s'assemblèrent et furent luy faire une visite en corps qu'il reçut froidement, sans en savoir la cause. Il est vrai qu'il pouvoit avoir quelques sujets de mécontentement contre quelques-uns qui se comportoient mal, mais le plus grand nombre s'étoient montrés bons et fidèles sujets, et ils l'étoient effectivement.”

Sanguinet,